

MINISTÈRE  
de l'ÉDUCATION  
NATIONALE

-----  
Beaux - Arts

-----  
Monuments Historiques  
Fouilles & Sites

-----  
Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt  
général

Direction Générale  
de l'Architecture

-----  
Direction des Sites  
Perspectives et  
Paysages.

REPUBLICQUE FRANCAISE

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protec-  
tion des monuments naturels et des sites de carac-  
tère artistique, historique, scientifique, légén-  
daire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission Départementale des  
monuments naturels et des sites dans sa séance du 27  
novembre 1944:

~~Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du~~  
~~11 juillet 1942~~

A R R E T E

ARTICLE 1<sup>o</sup> - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de  
l'Aude le Parc du Domaine de St-Jean à CARCASSONNE appartenant à M. HOENER  
Rodolphe 76, rue Alsace (Carcassonne).

Le site à protéger est limité:

au NORD : par le Fresquel  
à l'Est : par l'Aude  
au Sud : par le chemin du parc St-Jean  
à l'Ouest: par le chemin des platanes dux jardins potagers.

parcelles cadastrales visées:

Section B: 570 à 573

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-  
ment pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune  
de CARCASSONNE et aux propriétaire intéressé

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 31 Juillet 1945

Par délégation

Le Directeur Général de l'Architecture

signé: DANIS

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

---

**Carcassonne.** —

— Parc du domaine de Saint-Jean, délimité : au nord, par le Fresquel; à l'est, par l'Aude; au sud, par le chemin du parc Saint-Jean; à l'ouest, par le chemin des platanes aux jardins potagers (parcelles n<sup>os</sup> 570 à 573, section B du cadastre) [S. Ins. : 31 juillet 1945].

DIRECTION  
ARCHITECTURE

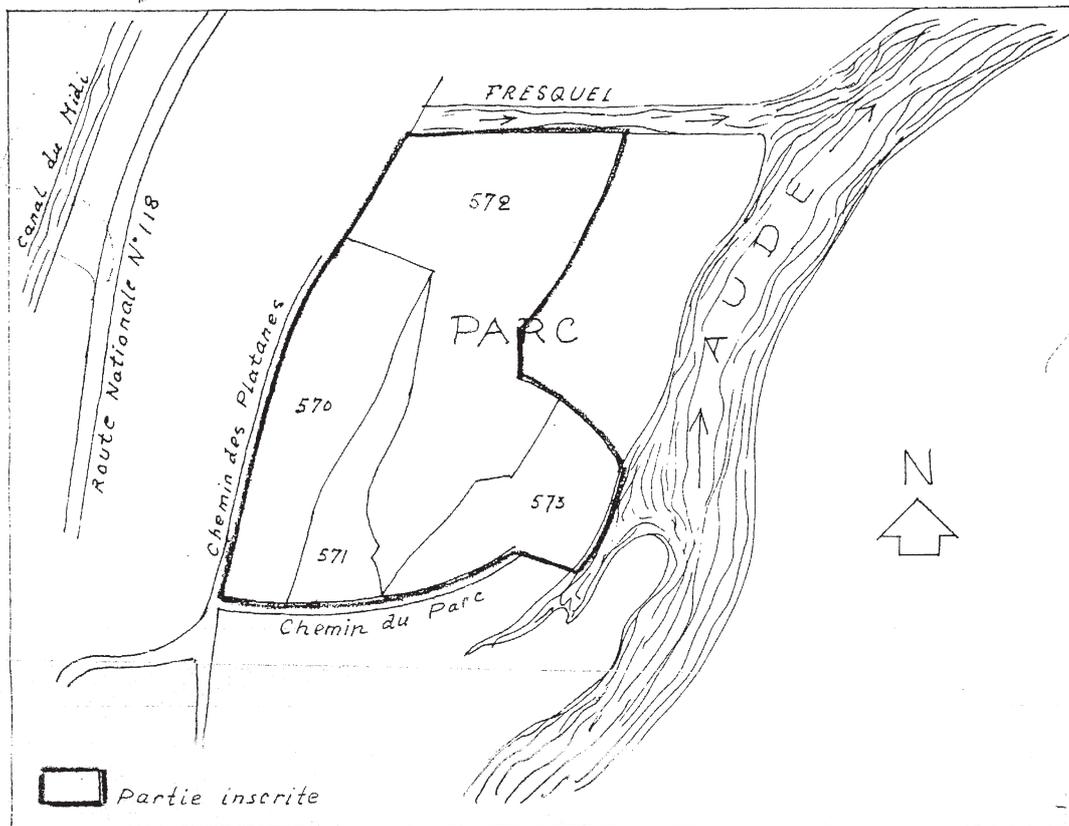
AUDE

SITES

CARCASSONNE

CHEFLIEU DE DEPARTEMENT

LE PARC DU DOMAINE SAINT-JEAN



Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques de l'Aude, le Parc du Domaine de St-Jean à CARCASSONNE appartenant à M. HOENER Rodolphe 76, rue Alsace (Carcassonne).

Le site à protéger est limité :

au Nord : par le Fresquel  
à l'Est : par l'Aude  
au Sud : par le chemin du parc St-Jean  
à l'Ouest : par le chemin des platanes aux jardins potagers.

parcelles cadastrales visées :

section B : 570 à 573

Arrêté du 31 Juillet 1945

ORIGINAL

2

